

# Procédure file

Informations de base		
RSP - Résolutions d'actualité	<a href="#">2006/2683(RSP)</a>	Procédure terminée
Résolution sur le suivi du Prix Sakharov		
Sujet 6.10.09 Situation des droits de l'homme dans le monde		

Acteurs principaux	
Parlement européen	

Événements clés			
14/12/2006	Décision du Parlement	<a href="#">T6-0601/2006</a>	Résumé
14/12/2006	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de procédure	2006/2683(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Sous-type de procédure	Résolution sur déclaration
Base juridique	Règlement du Parlement EP 132-p2
Etape de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation					
Proposition de résolution		<a href="#">B6-0665/2006</a>	11/12/2006	EP	
Proposition de résolution		<a href="#">B6-0666/2006</a>	11/12/2006	EP	
Proposition de résolution commune		<a href="#">RC-B6-0665/2006</a>	11/12/2006		
Texte adopté du Parlement, sujets d'actualité		<a href="#">T6-0601/2006</a>	14/12/2006	EP	Résumé

## Résolution sur le suivi du Prix Sakharov

Le Parlement européen a adopté une résolution sur le suivi du Prix Sakharov.

Le texte adopté en plénière avait été déposé en tant que résolution commune par les groupes PPE-DE, PSE, ALDE, Verts/ALE, GUE/NGL et UEN.

Le Prix Sakharov pour la liberté de conscience a été institué en 1988. Il constitue un des nombreux soutiens du Parlement aux droits de l'homme et à la cause de la démocratie et il est un moyen de reconnaître ceux qui luttent contre l'oppression, l'intolérance et l'injustice dans le monde,

La lauréate 1990, la dissidente birmane Aung San Suu Kyi, en arrêt domiciliaire, et le lauréat 2005, le collectif cubain Damas de Blanco, n'ont

pas encore été autorisés à venir recevoir le prix. Par conséquent, la Conférence des présidents a décidé l'envoi de deux délégations à Cuba et en Birmanie pour prendre contact avec les lauréats afin de vérifier leur situation personnelle. De même le lauréat du Prix Sakharov 1996, Wei Jinsheng, toujours en détention à l'époque, n'a pas encore eu l'opportunité de s'adresser à la plénière et de recevoir la récompense liée à ce prix.

La résolution déplore le fait que ces lauréats n'aient toujours pas été autorisés à recevoir personnellement leur prix, ce qui viole l'un des droits fondamentaux de l'être humain, à savoir la liberté d'entrer et de sortir librement de son propre pays, droit expressément reconnu par la Déclaration universelle des droits de l'homme.

Le Parlement salue la décision de la Conférence des présidents de créer un mécanisme de suivi pour les lauréats du Prix Sakharov et d'envoyer systématiquement une délégation du Parlement européen rencontrer les lauréats n'ayant pas été autorisés par les autorités de leur pays à assister à la remise du prix. Dans ce contexte, les autorités des pays concernés sont invitées à faciliter le déplacement des délégations.

Les députés réitèrent leur demande que tous les lauréats du Prix Sakharov puissent avoir accès aux institutions européennes. Le Président du Parlement, est invité pour sa part, à effectuer toutes les démarches nécessaires pour que ces décisions puissent être mises en pratique.

Il est demandé à la Conférence des présidents d'inscrire à l'ordre du jour de sa prochaine réunion l'organisation de la remise du prix Sakharov à Wei Jingsheng.